Bibliothécaires assistants spécialisés, nous sommes…

Les agents de catégorie B de la filière bibliothèques

Créé en 2011, notre corps résulte de la fusion des anciens corps de bibliothécaires adjoints spécialisés et d'assistants des bibliothèques.

Cette réforme de la catégorie B qui, à l'époque, a fortement ému notre communauté, s'est avérée n'être qu'un formidable jeu de dupes. Elle n'a en rien répondu aux attentes des collègues de catégorie B, pas plus qu'à celles des magasiniers à qui elle devait offrir un appel d'air vers le haut. Aujourd'hui, force est de constater qu'on est loin du compte. Cette revalorisation au rabais a juste permis au ministère de *« se payer »* des fonctionnaires de catégorie B sur des missions de catégorie A sans leur en reconnaître le statut, ni encore moins, évidemment, la rémunération. On assiste même à une smicardisation des catégories B dont la grille démarre aujourd'hui à 102 % du SMIC, alors qu'elle commençait à 110 % en 2002 !

La revalorisation promise de C en B et de B en A n'est pas à la hauteur des enjeux. Après trois ans de négociations et surtout de tergiversations de l'administration, l'augmentation des possibilités d'accès au corps des bibliothécaires obtenue pour 2014-2016 reste bien en deçà des besoins.

Menacés, dans les universités, par une autonomie de gestion abusive

La loi LRU avec les responsabilités et compétences élargies (RCE) et la *« loi Fioraso »* ont des conséquences sur nos métiers. Les menaces de fusion de notre filière dans le magma des BAP (branches d'activités professionnelles) des ITRF, souhaitée par la CPU et préconisée par le rapport Le Déaut, sont pour l'instant en stand-by. Néanmoins, ces *« tentations »* restent à l'esprit des présidents d'universités et de certains syndicats. Seul le retour à une gestion nationale peut être garant de l'égalité de traitement des agents publics.

À la Culture, les conséquences du non-remplacement d'un agent sur deux avec la RGPP (Révision générale des politiques publiques), puis d'un agent sur trois avec sa sœur siamoise, la MAP (Modernisation de l'action publique), sont encore plus lourdes que dans l'enseignement supérieur. En raison du plafond d'emplois et des politiques malthusiennes de recrutement de ces établissements, il est maintenant quasiment impossible aux BAS d'un autre ministère de rejoindre la BNF ou la BPI.

Le SNASUB-FSU revendique :

- **le dégel du point d'indice,** sa revalorisation et sa réindexation sur les prix ;
- **la refonte de l'ensemble de la grille indiciaire de la fonction publique**, débutant pour les catégories C à 1700 € net par mois et l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire ;
- **une requalification des emplois et une augmentation substantielle des possibilités de promotion** par liste d'aptitude de C en B et de B en A ;
- **une amélioration des carrières** pour le nouveau corps des BAS et pour l'ensemble des corps de la filière ;
- **un rythme unique**, identique pour tous, **d'avancement d'échelon** ;
- **une gestion transparente des carrières** fondée sur des barèmes pour les promotions et les mutations ;
- **le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel** de la filière bibliothèques.

Le SNASUB-FSU porte haut et fort **la voix des personnels,** les soutient dans les CAP et défend leurs revendications.

VOTEZ ET FAITES VOTER

POUR LES CANDIDAT-E-S DU **SNASUB-FSU**